

**LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION ECONOMIQUE
ET SOCIALE CHEZ LES TSIGANES**

Alain REYNIERS
(Centre de Recherches Tsiganes - Université Paris V)

I - LA SOCIETE TSIGANE

Il y a probablement plus d'un million de Tsiganes répartis dans les vingt et uns pays membres du Conseil de l'Europe (1). Ce chiffre prudent devrait bien évidemment être revu à la hausse s'il fallait ajouter tous les Tsiganes qui vivent ailleurs dans le monde. Mais pour ces derniers, et à quelques exceptions près (U.S.A., etc...), les estimations sont inexistantes ou farfelues (certains auteurs avancent les chiffres de quinze à trente millions de Tsiganes répartis sur la planète). Plusieurs difficultés surgissent pour les personnes qui cherchent à cerner le phénomène tsigane selon une approche globale. Tout d'abord, qui doit être considéré comme "Tsigane" ? Les intéressés eux-mêmes ne vivent pas et se pensent pas en tant qu'unité sociale homogène. Le terme qui les désigne comme un ensemble ne provient pas de leur langue mais bien du grec médiéval ("athinganos" : intouchable). Très progressivement, notamment depuis la fin du XVIIIe siècle, des études linguistiques, historiques et anthropologiques ont permis de bâtir la notion d'ethnie tsigane. Celle-ci serait originaire du Nord-Ouest de l'Inde (région qui aurait été quittée pour des motifs inconnus, vers le Xe siècle de notre ère) ; elle serait segmentarisée en groupes caractérisés par un langage spécifique, version dialectisée d'une langue proche du sanskrit, et par une expérience historique commune acquise au contact des populations successivement rencontrées, au gré des migrations entre l'Inde et l'Europe, puis dans les différentes régions occidentales. La seconde difficulté tient à l'invisibilité relative d'un certain nombre de Tsiganes qui, pour des raisons liées à une persécution séculaire ou pour des motifs d'ordre économique (échapper à des stéréotypes

inhibiteurs) préfèrent passer inaperçus. Ajoutons encore que les critères retenus pour cibler les populations tsiganes varient d'une administration nationale à l'autre, d'un auteur à l'autre.

Des recherches récentes, centrées sur des Tsiganes de la banlieue parisienne montrent que les groupes utilisent une série de déterminations d'ordre ethnique ou géographique, liées à des métiers, à des réalités sociales ou à des particularités culturelles, comme des catégories distinctives, utilisées différemment selon la situation particulière des individus et des groupes (2). Le même phénomène est perceptible auprès d'autres groupes que nous connaissons. Ces catégories englobent, mais toujours de façon relative, des entités ethniques que les observateurs extérieurs ont longtemps persisté à considérer comme non-Tsiganes. Il s'agit notamment de groupes nomades (parfois très volumineux) originaires de diverses régions d'Europe, appelés Jeniš, Tinkers, Voyageurs, etc... Ceux-ci entretiennent des liens culturels et matrimoniaux (même s'ils peuvent être tenus dans certaines régions) avec les Rom, les Manus, les Kalé. Comme ces derniers, ils partagent quelques traits caractéristiques : l'opposition distinctive par rapport aux Gadžé (les "paysans", les "sédentaires", les "non-Tsiganes") ; l'endogamie tendancielle ; le poids économique attaché à la relation avec les Gadžé. Au-delà de ces trois critères règne la diversité.

Dans une perspective systémique, nous pouvons avancer que la société tzigane (celle des divers groupes mentionnés ci-dessus) procède d'un système de relations animées par une logique de différenciation et d'adhésion. Cette logique joue sur les différents plans économique, social et culturel ; elle anime autant les rapports entre les groupes tsiganes que ceux qui président aux échanges avec la société globale. Nous distinguons des niveaux dans ces relations. Le premier d'entre eux, déjà signalé, apparaît entre deux catégories de populations structurellement différentes : les Tsiganes d'un côté et les Gadžé de l'autre. A ce niveau de distinction voire d'opposition-réciproque, se jouent des rapports de dépendance mutuels, d'ordre politique, symbolique et bien sûr économique. Mais dans l'ensemble, les rapports sont à priori défavorables aux Tsiganes qui vivent en situation de groupes minoritaires. A un second niveau, nous observons une série de rapports de singularité entre les ethnies, les familles élargies, les individus.

Il est incontestable que la pratique de l'itinérance est liée à l'origine des groupes Tsiganes, tant pour ceux dont les ancêtres ont quitté l'Inde que pour ceux dont les parents se sont éloignés de la société sédentaire européenne. D'une manière générale, le voyage joue encore aujourd'hui un rôle multi-fonctionnel fondamental. Il insuffle son dynamisme et il est gage d'équilibre. Ayant donné une impulsion à la formation des groupes, il prolonge celle-ci en multipliant les occasions de rencontre et il stimule largement leur économie. Facteur de singularité culturelle, pratique objective habituelle, le voyage est avant tout un état d'esprit. Celui qui se dit "voyageur" même s'il ne se déplace plus, ou pas bien loin, se sent fondamentalement un "itinérant". Il marque aussi une distinction avec les Gadzè qu'il côtoie. Ainsi, il se soustrait aux enracinements des gens avec qui il entretient en priorité des relations commerciales.

Ceci étant dit, ni le mode de vie, ni l'habitat, ni les activités économiques, ni les règles de parenté et de résidence, ne sont communs à tous les Tsiganes. Ceux-ci sont en majorité sédentarisés dans les pays de l'Est ; dans les pays membres du Conseil de l'Europe, l'itinérance, en tant que pratique habituelle ne concernerait qu'environ un tiers d'entre-eux. Mais les pratiques de déplacement sont elles-mêmes très variables, individualisées en fonction de l'histoire familiale, des métiers pratiqués, des saisons, du réseau de relations sociales, de la qualité du charroi et de l'habitat mobile, des aléas de la vie quotidienne. Des Tsiganes voyagent avec des chevaux et des roulottes, d'autres -bien plus nombreux- possèdent des moyens de traction mécanisés et des caravanes parfois luxueuses. Certains d'entre-eux se déplacent d'un lieu de halte à l'autre ; d'autres voyagent d'une maison à l'autre. Les uns effectuent des parcours intercontinentaux, les autres investissent une région à partir de quelques camps de base ; d'autres encore circulent dans quelques cantons contigus. Et toutes ces pratiques n'épuisent pas le champ des réalités observables.

Le problème du choix d'un lieu de stationnement ne se pose pas totalement de la même façon pour les nomades qui se déplacent souvent sur de longs parcours et pour ceux qui tournent dix mois sur douze autour d'une grosse agglomération industrielle ou de quelques cantons agricoles. Les itinérants qui ne font qu'un bref passage ne demandent pas nécessairement

la même infrastructure d'accueil que ceux qui sont stabilisés pendant un long moment, ou ceux qui effectuent des parcours pendulaires ou étoilés, avec des retours réguliers aux mêmes endroits. Mais pour tous, le stationnement se fait là où la tolérance de la société sédentaire est la plus grande.

Dans les siècles passés, des Tsiganes ont révélé leur adresse dans certains métiers : la forge, les arts martiaux, le maquignonage, les arts divinatoires, notamment. Dans quelques pays, les groupes ethniques se sont identifiés à l'exercice d'une activité professionnelle ; ainsi dans les principautés roumaines, par exemple, on a pu longtemps rencontrer les fabricants de tamis, les orpailleurs, les montreurs d'ours, les chaudronniers, etc... Aujourd'hui, la liste des métiers pratiqués par les Tsiganes est longue ; elle s'étend aux métiers du spectacle, de la récupération, au commerce ambulant, mais aussi à l'élevage d'animaux, à la construction immobilière, etc... Plus aucune activité économique n'est réservée à un groupe précis. Par contre, ce qui distingue les Tsiganes des Gadzé qui exerceraient les mêmes métiers qu'eux doit être trouvé dans la façon de travailler. Le Tsigane est avant tout un travailleur indépendant, maître de son temps et de sa force de travail, libre de ses mouvements : "Moi, (comme nous le confiait un Manus), jamais je travaillerai comme un ouvrier pour un patron. Moi, je suis mon propre patron. Quand je veux travailler, je travaille. Quand je veux m'arrêter, je m'arrête. Quand je veux m'en aller, je m'en vais". Une telle affirmation est d'ailleurs courante et fréquemment assortie de railleries à propos des métiers exercés par les sédentaires (notamment ceux qui nécessitent une immobilisation prolongée, de la méticulosité et de longues études préalables).

Il est bien évident qu'une telle attitude devant le travail limite le nombre potentiel d'activités économiques en même temps qu'elle favorise l'adoption de métiers divers exercés simultanément ou successivement. Mais d'autres éléments restreignent aussi le choix des métiers : le poids de certains interdits, notamment à l'égard de ce qui a trait à la vie (défécation, menstruation, maladies), même si ces interdits ne jouent pas de la même façon pour tous les groupes ; les lois et règlements d'accès aux professions établis par les Gadzé ; le jeu de la vie sociale dans le groupe

d'appartenance (pressions sociales égalitaires, phénomènes de mode présidant au choix d'une nouvelle activité). Mais quoi qu'il en soit, tous les Tsiganes se trouvent devant une alternative sur le plan économique. Ou bien s'insérer dans le système économique dominant sans, toutefois, se laisser happer par son mode de production, mais en se ménageant un accès aux biens et aux services qu'il produit ; et dans ce cas, divers moyens peuvent être mis en oeuvre pour y parvenir : la vente de biens ou l'offre de services, notamment par la sollicitation directe du client ou par la spéculation sur l'attrait que l'image du nomade exerce sur les sédentaires, la récupération d'objets divers. Ou alors, le refus total d'insertion dans le système économique et l'adoption de diverses activités de ponction directe des ressources (mendicité, etc...). L'une et l'autre de ces attitudes peuvent d'ailleurs être adoptées successivement.

La parenté est le ciment de l'édifice social. La cellule de base se réduit rarement à la famille nucléaire. Le plus souvent, l'unité familiale élémentaire est constituée des parents (ou du conjoint survivant) et des enfants non mariés auxquels s'ajoutent l'un ou l'autre des fils mariés avec leurs foyers. Il s'agit là d'une tendance, nuancée dans la réalité : les enfants, par exemple, peuvent vivre dans d'autres unités familiales apparentées, pendant un certain laps de temps ; un beau-fils, un parent éloigné, un ami et leurs foyers peuvent aussi s'ajouter au noyau stable ou remplacer un de ses éléments. Cette famille élargie, comme nous conviendrons de l'appeler, est généralement exogame, alors que l'endogamie se révèle au niveau du groupe ethnique. Ainsi, les Rom se marient surtout avec des Rom, les Manuš se marient plutôt avec des Manuš, les Kalé recherchent davantage des conjoints chez les Kalé, etc... Mais au niveau des couples, la diversité peut être plus grande. En fait, le mariage ne paraît pas assorti de règles prescriptives strictes, et c'est pourquoi on voit des unions répétées entre cousins germains, comme on observe des mariages successifs entre individus issus de groupes différents, mais qui exercent un même faisceau d'activités sur un territoire commun, etc.. Sur le plan de la résidence, les jeunes couples alternent généralement des périodes d'uxorilocalité et de virilocalité, avant de fixer leur territoire, mais dans certains cas la tendance est nettement patrilocale. La filiation est indifférenciée même si l'idéologie est plutôt patrilinéaire. Cette bilatéralité permet de jouer, au gré des circonstances, avec les liens

généalogiques (dont la profondeur est limitée à la connaissance concrète que l'on peut en avoir) et elle offre aux individus la capacité de se mouvoir dans un réseau de relations familiales où ils trouveront des possibilités de solidarité et de collaboration.

II - CONDITIONS ET CONTRAINTES DE LA PRODUCTION

Avant de cerner les conditions de la reproduction du procès de production chez les Tsiganes et les contraintes qui les traduisent, il nous paraît nécessaire d'effectuer une digression à propos du territoire de ces populations. Les Tsiganes ont la particularité d'être totalement immergés dans d'autres sociétés. Les discours tenus sur leur situation oscillent fréquemment entre le point de vue tsigane et le point de vue gadzé, sans prendre la peine de bien les distinguer. Les Tsiganes n'auraient pas de territoire propre puisque ce dernier est contrôlé politiquement par un Etat qui fait peu cas d'eux. Mais est-ce à dire que les Tsiganes n'ont aucun territoire ? Si l'on définit cette notion comme "une portion de la nature et de l'espace pour laquelle une société déterminée revendique et garantit pour tous ou une partie seulement de ses membres des droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie des ressources qui s'y trouvent et qu'elle est capable d'exploiter" (3), alors il faut admettre que, de leur point de vue, les Tsiganes en possèdent un. Mais celui-ci est lié à une exploitation particulière des ressources qui s'y trouvent. Installés en un point fixe à partir duquel ils prospectent une région aux frontières variables, ou bien déambulant d'un endroit à l'autre en fonction d'un parcours plus ou moins reproductible, les Tsiganes dépendent principalement de biens et de services (économiques, culturels, administratifs, juridiques, etc...) produits par les populations attachées aux endroits qu'ils fréquentent. Dans une moindre mesure, ils dépendent aussi de la reproduction spontanée de ressources sauvages (acquises par la chasse ou la cueillette). Dans l'un et l'autre cas, les Tsiganes n'ont pas une grande capacité d'intervention sur les diverses conditions de ces productions. Autrement dit, la société globale produit la majorité des ressources qui seront ultérieurement acquises et consommées par les Tsiganes. Ceux-ci sont donc moins directement concernés par un procès de travail permettant de lutter contre la raréfaction des ressources (y

compris les problèmes de stockage, de gestion, d'économie que cela entraîne), que par la maîtrise de l'accès à leur consommation. Une maîtrise rendue plus ardue par la présence simultanée de groupes concurrents. C'est l'ensemble de ces données qui définit le territoire d'un groupe tsigane particulier.

En France, tous les départements sont touchés par la présence des Tsiganes, mais celle-ci n'est pas uniforme. Elle est plus importante dans les régions maritimes et frontalières du pays, dans la Région Parisienne, dans le Puy-de-Dôme et autour des grandes agglomérations, le long des axes qui relient ces zones à forte concentration. Un territoire est caractérisé par des facilités d'accès et de déplacement (plaines, vallées, réseau routier développé), des capacités économiques (régions industrielles, touristiques, à cultures fruitières et maraîchères, zones viticoles, qui concentrent des possibilités d'approvisionnement en marchandises, une clientèle potentielle, une offre d'emplois temporaires) et des capacités de services (infrastructures hospitalière et scolaire, magasins d'approvisionnement domestique, bureaux d'aide sociale et comptable, garages, marchands de caravanes, administration, bureaux d'assurance, lieux de stationnement, etc.). Aujourd'hui, les centres urbains situés sur les axes de communication principaux et présentant des possibilités de service ainsi qu'un marché économique, attirent les Tsiganes en plus grand nombre que les régions agricoles.

Pour chaque famille, il faudrait distinguer les zones à présence permanente, des zones à présence saisonnière. Les premières concentrent suffisamment de ressources pour attirer, maintenir, voire stabiliser des Tsiganes ; les secondes n'attirent ceux-ci qu'occasionnellement, essentiellement parce qu'elles offrent des capacités économiques saisonnières, mais aussi parce qu'elles permettent de resserrer les liens familiaux ou d'exercer des activités de loisirs. Une certaine auto-régulation sociale et économique est perceptible entre les groupes qui exercent un même faisceau d'activités. Les familles qui ont des racines familiales et régionales confondues ne sont pas tentées par des déplacements hors de leur zone préférentielle, si elles n'en ont pas déjà pris l'habitude (par exemple pour participer à un pèlerinage), et si elles n'ont pas à échapper à une

crise économique grave ou à un conflit interne. En règle générale, "on ne se mélange pas avec les gens d'un autre monde".

L'auto-régulation joue dans les régions qui offrent peu de débouchés économiques et peu de possibilités de passage (le département de la Manche est, à cet égard, tout-à-fait caractéristique : saturation rapide à Cherbourg ; passage plus important dans le sud). Elle dépend beaucoup de l'adaptation à une région particulière. C'est pourquoi des familles appartenant à la même catégorie socio-professionnelle n'entreront pas nécessairement en concurrence directe. Il y a, par exemple, de grandes différences entre les marchands forains qui voyagent autour de Nantes (ville riche à fort potentiel économique) et ceux qui vivent dans la Creuse (zone agricole assez pauvre) ou dans le nord-ouest de l'Aveyron (zone qui connaît une crise économique grave). En principe, ils ne se rencontreront pas, sauf lors de circonstances exceptionnelles (religieuses ou familiales), parce qu'ils sont adaptées à des clientèles qui ne disposent pas des mêmes revenus ; ils ne sauraient rivaliser.

Par contre, l'auto-régulation joue moins dans les zones à forte concentration de population et joue peu entre les groupes de niveaux socio-économiques différents. Ainsi, on trouvera des ferrailleurs en plus grand nombre autour des grosses villes et moins dans les villes moyennes ; mais on les rencontrera aussi, fût-ce en petit nombre, jusque dans les régions de bocage ou de culture céréalière qui n'attirent pas la foule des marchands forains. Notons enfin que, depuis l'adoption de moyens de transports automobiles, les données du déplacement dans le territoire d'élection sont bouleversées. La voiture ou le camion permettent d'accroître les zones de voyage et de travail, tout comme ils permettent de franchir plus rapidement des distances plus grandes. Cela introduit aussi une disjonction entre le lieu de halte et la zone de prospection économique. En définitive, le Tsigane entretient avec son territoire à la fois un rapport de familiarité et un rapport économique. A ce niveau, et compte tenu des activités déployées, le territoire peut être un moyen de travail (lorsque le travail n'apporte pas des ressources directement consommables : ce qui concerne toutes les activités commerciales et certains travaux de ramassage comme le ferrailage) ou un objet de travail (pour les activités de ponction directe).

Aucun groupe ne s'arroge la propriété exclusive d'un territoire aux dépens des autres Tsiganes. Bien qu'il serait nécessaire d'examiner les modalités de la réservation d'une zone de travail pour chaque métier exercé, nous pouvons avancer qu'en règle générale, le partage du territoire se règle en tenant compte de la situation momentanée provoquée par la présence simultanée de familles appartenant au même groupe ethnique et/ou qui exercent les mêmes activités économiques. Il se règle moins bien ou pas du tout dans les autres cas. Piasere (4) met en exergue le respect mutuel qui préside au partage de l'espace économique entre les familles alliées ; il montre que dans le cas d'une activité de ponction (mendicité, vol) et pour un groupe précis de Rom XoraXané, il n'y a pas de partage du territoire. L'exploitation des ressources disponibles ne s'effectue pas selon des règles précises, universelles. Mais nous pouvons distinguer au moins deux formes sociales d'acquisition : l'unité familiale résidentielle (qui se confond alors avec l'unité économique de base), ou l'association momentanée. Dans le premier cas, le père, la mère, les enfants, simultanément ou séparément, sont les producteurs de biens et de services. Qu'il produise ou non, le chef de famille assure la distribution des gains dans l'unité familiale, comme à l'extérieur, notamment sous forme de fêtes (Pačiv). La femme tient en règle générale les cordons de la bourse familiale, exerce éventuellement une activité professionnelle et assume, en tous cas, les tâches ménagères. Les enfants ne sont pas tenus en dehors des préoccupations des adultes. Progressivement, et dans la mesure où il le désire, le jeune garçon suivra les activités de son père. Très tôt, la jeune fille sera appelée à épauler sa mère dans les tâches qui lui sont dévolues. Dans cette situation, l'unité familiale fournit, à la fois, la main-d'oeuvre et éventuellement d'autres moyens de production (moyen de locomotion, outils, etc...) et s'approprie le produit de l'activité économique.

Dans le second cas, la production est assurée par des individus liés par la parenté ou par une affinité quelconque. Ils mettent en commun leur force de travail, leurs compétences spécifiques, parmi d'autres moyens, afin d'obtenir des ressources chez les Gadzé. Celles-ci sont partagées en fonction de modalités (souvent des parts égales) décidées à l'avance. Les partenaires mettent fin à leurs activités de commun accord.

Selon le type de résidence (immobilisation, itinérance), c'est dans la communauté locale ou au sein de la communauté de voyage (la Kumpania des Rom) que les associés seront de préférence choisis. La Kumpania (et les formes sociales équivalentes) joue à la fois un rôle économique complémentaire, par rapport à l'unité familiale de base, et un rôle social prédominant. Elle constitue, sur le plan social, l'instrument régulateur de la circulation des familles. Par là, elle peut être le théâtre des alliances entre groupes. Les liens qui s'y tissent contribuent largement au maintien et à la production d'un système relationnel générateur d'équilibre entre les groupes et leur environnement. Enfin, comme les unités familiales de base qui voyagent ensemble ne sont pas contraintes à une activité de production communautaire permanente, la Kumpania n'est pas pénalisée par leur va-et-vient.

En fonction de tout ce qui vient d'être présenté, nous pouvons dégager les trois conditions de la production tzigane : il faut des Gadzë avec qui les Tsiganes sont en rapport ; d'autres Tsiganes avec qui s'instaure une compétition parmi diverses relations ; un contexte de rareté relative des moyens de se procurer les ressources produites par les Gadzë. Ces conditions déterminent trois ordres de contraintes de la production. La première série de contraintes est liée à l'accession aux ressources produites par la société globale qui nécessite un savoir-faire technique, un savoir-faire relationnel et la coopération. La technique peut être très élaborée (dans certains spectacles du cirque, par exemple) ; elle est le plus souvent légère (le rémouleur peut se contenter d'une bonne pierre à aiguiser, le vannier a besoin d'un couteau et d'un peu d'eau, le maquignon doit connaître des procédés de camouflage et quelques remèdes, tous doivent être maîtres de processus de négociation et de persuasion). Notons qu'une part des biens acquis par les Tsiganes peut provenir d'une participation directe à la production des ressources de la société globale (notamment lorsqu'avec leurs activités de ramassage, ils se situent au niveau le plus bas d'un processus de transformation économique). En outre ils se montrent tout-à-fait capables d'utiliser à leur profit certaines ressources techniques de la société globale (gestion informatisée d'un stock de marchandises, importation par voie aérienne de tapis orientaux ou d'ivoire africain, réparation mécanique des chaises cannelées dans des entreprises spécialisées, etc...).

Le savoir-faire relationnel est incontournable. La majorité des activités économiques exercées par les Tsiganes nécessite l'établissement d'un contact immédiat avec les clients. Et la réussite de l'opération commerciale dépend en tout premier lieu de la qualité du contact établi. C'est la capacité de créer un réseau de relations sociales qui permet d'étendre ses débouchés et de découvrir les opportunités commerciales. En outre, la capacité d'acquérir des ressources qui seront appropriées comme marque de singularité culturelle sera largement facilitée par la constitution d'un capital de relations sociales à partir de Gadzé gagnés à la cause des Gens du Voyage et d'autres Tsiganes, les uns et les autres se montrant capables de jouer un rôle utile pour assurer la pérennité du groupe d'appartenance. Ce capital permettra à ceux qui en jouissent, de vivre leur "tsiganité" et de se spécifier sur un territoire qui leur sera acquis, par rapport aux autres populations, nomades ou sédentaires, qui s'y trouvent. Certains individus, certains groupes se montrent beaucoup plus habiles que d'autres à ce jeu relationnel, mais tous ont cette tendance. Le "capital relationnel" peut fructifier en un seul lieu privilégié, mais souvent plusieurs endroits sont préférables ; cela permet d'échapper aux situations conflictuelles d'un moment sans avoir à craindre de retomber dans une absence de relations, qui crée un vide social et des difficultés économiques. Nous avons déjà vu comment pouvait opérer la contrainte de coopération. Ajoutons que celle-ci sera très faible dans les activités de démarchage à domicile, réduite pour le ferrailage ou la brocante, plus aiguë pour la constitution d'orchestres, de troupes de comédiens, ou pour le travail de rétamage.

Le second ensemble de contraintes porte sur les capacités d'adaptation. La contrainte de diversification, tout d'abord, permet de passer d'une activité de récupération à la fourniture d'un service, par exemple, afin de répondre à la demande ou à l'offre pressenties chez les Gadzé, selon les circonstances et sans devoir quitter nécessairement un environnement auquel on est déjà bien adapté. La contrainte de dispersion, par contre, est liée à l'éclatement du groupe lorsque l'exercice d'une activité, ou d'un même faisceau d'activités est compromis sur le plan local, ou lorsque la vie collective devient trop difficile.

Le troisième ensemble se réduit à une contrainte d'ordre social. Nous l'appellerons contrainte de fluidité ; elle se traduit -pour reprendre Godelier- "par la variation rapide et fréquente" des effectifs des groupes et de leur composition sociale (5). Toutes ces contraintes s'influencent mutuellement et forment donc un système qui exprime les conditions matérielles et sociales du mode de production tsigane et agit -il faudra encore le montrer ultérieurement- sur toutes les autres instances de la société tsigane. En fait, ce système détermine la structure sociale spécifique des populations tsiganes.

III - FLEXIBILITE ET MOBILITE

La flexibilité de la société tsigane émane du jeu des contraintes que nous avons dégagées. Elle est donc d'ordre structurel. Elle explique à la fois la permanence de cette entité sociale et la multiplicité des groupes qui la composent. En ayant à l'esprit l'ensemble des informations que nous venons de présenter, nous pouvons cerner les caractéristiques de la flexibilité tsigane, tant dans la diachronie que dans la synchronie. Le passage d'une activité à l'autre engendre une recombinaison des contraintes qui se traduit par de nouvelles exigences dans l'organisation quotidienne du travail, sans bouleverser la vie sociale ce qui entraînerait un risque de dilution dans le monde des Gadzé et la fin du système. Cela n'est rendu possible que par un certain nombre de mécanismes : une polyvalence technique élémentaire des individus, une souplesse dans la collaboration entre les agents économiques (hommes, femmes et enfants), l'adoption rapide d'activités économiques au gré des circonstances et des opportunités qui sont présentes, le non-enracinement dans un espace social restreint. La mobilité, perceptible à travers les cycles de déplacement, l'organisation résidentielle des lieux de halte, l'habitat, certaines activités économiques, le rythme des relations entre les groupes et avec les Gadzé apparaît, ainsi d'ailleurs que la sédentarisation volontaire, comme une modalité conjoncturelle d'exploitation des ressources disponibles, conditionnée par la flexibilité de la société tsigane.

NOTES

- (1) LIEGEOIS (J.-P.) - Tsiganes et Voyageurs. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1985, pp. 23-24.
- (2) WILLIAMS (P.) - Mariage Tsigane, une cérémonie de fiançaille chez les Rom de Paris. L'Harmattan/SELAF, Paris, 1984, 480 p.
- (3) GODELIER (M.) - "L'appropriation de la nature : Territoire et propriété dans quelques formes de sociétés précapitalistes". La pensée, 1978, n° 198, p. 16.
- (4) PIASERE (L.) - "L'organisation productive d'un groupe de Rom XoraXané". Etudes Tsiganes 1980, n° 4, 1-16.
- (5) GODELIER (M.) - "Une anthropologie économique est-elle possible ?", in Maurice Godelier. Un domaine contesté : l'anthropologie économique. Mouton, Paris/La Haye, 1974, pp. 332-333.

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

- HUBSCHMANNOVA (M.) - "Economic Stratification and Interaction : Roma, an Ethnic Jati in East Slovakia", Giessener Hefte für Tsiganologie, 1984/1985, n° 3/4, 3-28.
- OKELY (J.) - The Traveller-Gypsies. Cambridge University Press, Cambridge, 1983, 254 p.
- PIASERE (L.) - Mare Roma. Catégories humaines et structure sociale. Une contribution à l'ethnologie tsigane. Etudes et documents balkaniques et méditerranéens, n° 8, Paris, 1985, 274 p.
- REYNIERS (A.) - Le stationnement des populations nomades en France. Centre de Recherches Tsiganes/Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles, Paris, 1986, 363 p.
- SALO (M.T.) éd. The American Kalderas : Gypsies in the New World. Gypsy Lore Society, North American Chapter, 1, Hackettstown, 1981, 136 p.
- SUTHERLAND (A.) - Gypsies. The Hidden Americans. Tavistock Publications, London, 1975, 330 p.